

# L'ÉCONOMISTE

## DE LYON

### Journal Financier, Littéraire et d'Informations

PARAISANT LE SAMEDI

#### ANNONCES

Pour les Annonces on traite de gré à gré

Administrateur-Gérant : André VERGIER

#### ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 63, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 63 — LYON

Rédacteur en Chef : Jules ROMAN

#### ABONNEMENTS

Trois mois, 2 francs — Six mois, 3 fr. 50. — Un an, 6 francs. Etranger : Un an, 9 francs.

### PROGRAMME

L'ECONOMISTE DE LYON paraît tous les samedis sur quatre pages.

Il publiera de nombreux suppléments illustrés.

Dans chacun de ses numéros se trouvera un article sur la question d'actualité, économique, financière, commerciale ou industrielle.

L'ECONOMISTE, en dehors de ses chroniques, contiendra :

Un article spécial sur les valeurs à acheter — Valeurs à vendre — Arbitrages — Renseignements — Informations ;

2° Une revue détaillée des valeurs cotées et non cotées ;

3° Des études sur les Sociétés, Compagnies diverses, valeurs industrielles, houillères, mines d'or, etc. ;

4° Des résumés des discussions et communications dans les Sociétés d'économie politique, de statistique, Sociétés savantes, Congrès, Chambres syndicales, etc. ;

5° Un guide renfermant la nomenclature exacte des coupons à payer mensuellement. L'échéance, le taux brut et net des coupons, le remboursement des titres sortis, etc. ;

6° Les tirages des valeurs françaises, Ville de Paris, Crédit Foncier, Chemins de fer, grandes Compagnies industrielles, Obligations françaises.

Un tableau des valeurs cotées à la Bourse de Lyon indiquant le cours quotidien de chacune d'elles, de cette façon on aura sous les yeux les fluctuations de toute la semaine.

L'ECONOMISTE donnera, sans commentaires, les événements politiques de la semaine, les Nouvelles.

### BULLETIN DE LA SEMAINE

Vendredi 15 Janvier. — Violents débats à la Chambre au sujet des interpellations sur les incidents de la Bourse du Travail.

Les nouvelles pessimistes d'Extrême-Orient qui circulent de nouveau, ont défavorablement influencé le marché. Le nouveau traité Franco-Siamois doit être incessamment signé.

Samedi 16. — Un rapport est publié du sous-préfet de Lunéville concernant l'expulsion de l'abbé Delsor. Le parti de la guerre gagne du terrain au Japon. Les Allemands ont éprouvé des pertes nombreuses en Afrique.

Dimanche 17. — Les journaux commentent l'aveu qu'aurait fait le général André de la culpabilité de Dreyfus. Trois croiseurs ont été envoyés à la recherche de la Vienne. La réponse de la Russie à la note du Japon est fixée à mardi. La guerre sera probablement évitée.

Lundi 18. — A la Chambre, c'est la discussion de la proposition Bourrat tendant au rapport des chemins de fer de l'Ouest et du Midi. Deux points de la note Russe ont été courtoisement écartés par le Japon, toutefois la situation n'est pas critique.

Mardi 19. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, M. le Ministre des Travaux publics a indiqué le sens des déclarations qu'il fera à propos de la question du rachat des chemins de fer. A la Chambre suite de la discussion Bourrat ayant trait à ce rachat.

Mercredi 20. — Toujours rien au sujet de la réponse de la Russie au sujet du Japon, cependant d'après les journaux anglais, des troupes du Japon auraient été débarquées en Corée. On travaille à obtenir sans renvoi, la cassation de l'Affaire Dreyfus. On n'a plus d'espoir de retrouver la Vienne. L'affaire Delsor continué à occuper les esprits ; celui-ci démentirait l'interview publié par le *Matin*.

Jeudi 21, de Tokio. — On télégraphie de Séoul que le gouvernement enverra un général à Port-Arthur pour conférer avec l'amiral Alexeïeff. Une terrible explosion à Johnston (Pennsylvanie) a détruit la toiture de la Cambian Steel Co., qui a pris feu, on parle de 12 morts et 25 blessés.

Un Capital improductif est comme un Homme oisif. C'est une Force sans emploi.

### LES ACROBATIES FINANCIÈRES

Dans notre numéro du 9 janvier j'ai exposé, sans commentaire, la création à Dentergen (Belgique) de la :

BANQUE CENTRALE DE CREDIT MOBILIER ET INDUSTRIEL

au capital de 4.200.000 francs dont 1.000.000 d'apports, il restait donc à la disposition de la Société, sur les 200.000 à souscrire en espèces qu'une somme de 29.000 francs.

Comme les créateurs connaissaient fort bien l'acrobatie financière — quinze jours après la constitution, c'est-à-dire le 21 janvier 1903 le capital de la Banque était porté à 4.000.000 francs, par la création de 28.000 actions nouvelles. Le nombre des parts de fondateur, primitivement fixé à 12.000, était élevé à 28.000. 26.000 actions et 28.000 parts de fondateur représentaient les apports. Sur les 2.000 actions restant, 20.000 francs étaient à la disposition de la Société.

En même temps, deux administrateurs du Comptoir National des Rentiers, en vertu des pouvoirs conférés par l'Assemblée extraordinaire du 19 novembre 1901, appartenant à la Banque Centrale tout l'actif du Comptoir National des Rentiers, ensemble la clientèle, le journal le *Moniteur des Rentiers*, le mobilier, etc.

Le 2 mai 1903, les actionnaires de la Société de la Banque Centrale de Crédit Mobilier et Industriel se réunissaient à la taverne de Londres, rue de l'Ecuyer, n° 21, en présence de M. Van Halteren, notaire à Bruxelles.

Le procès-verbal figure, le 15 mai 1903, dans les colonnes du *Moniteur belge*.

En voici la reproduction :

La séance est ouverte à onze heures et demie, sous la présidence de M. Gustave Bachellez, administrateur désigné pour la présidence.

M. le président nomme secrétaire M. Gustave Vander Smissen, et désigne comme scrutateurs MM. Victor Demoustier et Adolphe Vangansbergh.

Sont présents ou représentés, les actionnaires suivants :

Noms	Actions	Parts de fond.
M. G. Bachellez, demeurant à Paris	998	
M. L. Biolley de la Rousselière, propriétaire, demeurant à Paris	2.485	
M. L. Becker, banquier à Paris	40	
M. V. Desmoutiers, officier en retraite, demeurant à Schaerbeck	5.680	2.375
M. G. Demoustier, industriel, demeurant à Paris	4.500	7.895
M. A. Van Gansbergh, négociant, demeurant à Molenbeek-Saint-Jean	2.827	1.550
M. Leloup, comptable, demeurant à Kœckelberg	100	897
M. G. Vander Smissen, avocat, demeurant à Paris	10	400
M. L. Bulliot, propriétaire, demeurant à Paris	2.485	3.200
Représenté par ledit M. G. Bachellez :		
M. J. Weil, journaliste, demeurant à Paris	883	1.575
Représenté par M. Bachellez :		
M. A. Martin, coulisier, demeurant à Paris	265	630
Représenté par M. Bachellez :		
M. J. Varagnat, comptable, demeurant à Paris	512	640
Représenté par M. Bachellez :		
M. H. Larive, employé, demeurant à Paris	130	752
Représenté par M. G. Demoustier :		
M. J. Triboulet, ingénieur, demeurant à Paris	820	857
Représenté par M. G. Demoustier :		
M. H. Clin, propriétaire, demeurant à Paris	832	110
Représenté par M. H. Leloup :		
M. C. Blas, comptable, demeurant à Paris	503	560
A reporter...	20.060	21.191

Report	20.060	21.191
Représenté par M. H. Leloup :		
M. Paul Manthes, ingénieur, demeurant à Paris		2.000
Représenté par M. L. Biolley de la Rousselière :		
M. le vicomte Anne de la Tour, propriétaire, demeurant à Paris		2.152
Représenté par M. L. Biolley de la Rousselière :		
M. le comte Marcel Potocky, propriétaire, demeurant à Paris		2.743
Représenté par M. L. Biolley de la Rousselière :		
Ensemble	20.060	28.086

M. le Président expose : Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour : « Interprétation de l'article 4 des statuts. »

Il propose d'intercaler dans le dernier alinéa de l'article 4 des statuts, après les mots « toutes opérations », ceux de « industrielles, commerciales et financières, de banque et de change », et de rédiger par conséquent cet alinéa comme suit :

« Elle peut faire, en un mot, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, de banque et de change, qui se rattachent d'une manière quelconque à la réalisation de l'une ou de l'autre branche de son activité. »

Cette modification aux statuts est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

De tout quoi ledit notaire Van Halteren a dressé le présent procès-verbal, lieu et date que dessus, en présence de MM. Gustave Juge et Pierre Hernalsteen, tous deux demeurant à Bruxelles, témoins requis.

Le procès-verbal offre cette très curieuse constatation : M. Marcel Potocky, propriétaire à Paris, ainsi dénommé, dans les deux procès-verbaux figurant au *Moniteur belge*, en janvier 1902, est appelé, en mai 1903, M. le comte Marcel Potocky.

L'espace qui m'est réservé étant rempli, dans le prochain numéro je compléterai ma communication sur la Banque Centrale de Crédit Mobilier et Industriel et je commencerai la publication des études sur l'Union spéciale de production de consommation et de transport, en formation.

AU DRAGON, en formation, à Lyon, plus que jamais, amis, abstenez-vous.

LE FURET.

*J'ai remarqué aujourd'hui que mes dires sur l'action S.-P.-A. étaient justifiés. La bourse à Lyon s'a coté 21 francs et le titre reste demandé à 15 francs.*

L. F.

### CAUSERIE SOCIALE

#### Sus au Célibat

J'avais fait pressentir mon Directeur, afin qu'il voulût bien — étant donné le précaire état actuel de ma santé — me dispenser de mon article hebdomadaire. Il n'en a pas été ainsi que mon désir, et une place m'a été réservée, dans la mise en pages du journal, qu'il me faudra tant bien que mal remplir.

Je me permettrai donc de m'entretenir avec vous d'une question sociale qui est de la plus grande actualité, depuis que les réformateurs, pour accroître les ressources de l'Etat en hommes et en argent, ont suscité, après les *Brixux*, au théâtre, le système d'impôt du commandant Mathis, sur les célibataires et les ménages sans enfant.

De ce système, je ne dirai rien, le trouvant juste, au premier chef, jusqu'à ce que la pratique ait démontré son efficacité, au point de vue, surtout, de la repopulation. Et, sur ce point, je suis sceptique, me souvenant de certaine *loi julienne*, dont les résultats furent plutôt médiocres.

Je parlerai seulement du célibat, en général, du célibat pris, au hasard, dans la classe moyenne de la société.

Il y a quelques jours à peine, le Dr Toulouse, — dont l'opinion est importante en cette matière — écrivait que le *bloc* des célibataires, considéré dans son ensemble, lui paraissait très suspect, et il hésitait à se

prononcer sur sa valeur positive ou négative.

Certes, pris en masse, j'opinerais dans son sens, car ce camp comprend, en dehors, des gens tarés, tous les malheureux, les infirmes, les malformés, les idiots, les incurables, et, cela, par un simple jeu de la sélection sexuelle — ainsi qu'il le dit si bien, — mais si on exclut ceux-ci, pour ne juger simplement que le célibat d'une organisation physique et mentale parfaite — et la proportion en est grande, à mon avis, — le docteur Toulouse serait probablement obligé d'en rabattre.

Il aurait dû étudier les causes générales du célibat, dans la partie saine de la société, avant d'en conclure avec une telle désinvolture. Et le remède trouvé c'est plutôt dans la famille qu'il en aurait eu l'application.

Et d'abord, dans la rapidité avec laquelle j'écris ces lignes, ce soir, je ne retiendrai que deux classes de célibataires, me promettant de revenir sur la question.

Dans la première, c'est le célibataire vivant éloigné de la famille. Il est venu dans une ville, s'y est fait, peu à peu, une situation dans un bureau, dans une banque, dans le commerce. Sa vie s'est écoulée méthodiquement de son bureau ou de son magasin au restaurant, du restaurant au café, de celui-ci à son domicile, la banale chambre garnie.

Il l'a trouvée, parfois bien vide, bien morne, bien glaciale. Souvent l'idée née du besoin de se créer un intérieur, lui est venue. Il s'est promis d'y songer. Peut-être a-t-il coudoyé celle qui l'aurait compris, qui eût été digne et heureuse d'être sa compagne. Mais sait-on jamais dans cet anonymat des grandes villes ? Il est vieux, maintenant, tous les siens sont morts. Et il termine dolement sa vie dans un célibat inutile.

La seconde n'est pas aussi rare qu'on le croit. Celui-ci est resté dans sa famille, avec un frère ou une sœur ; je dirai : une sœur ; ils possèdent soit une exploitation agricole, soit un commerce. La sœur s'est mariée, lui, est resté célibataire, sans grand goût pour le mariage tout d'abord et parce qu'aussi il se berçait dans un leurre familial, amusé par le badinage des neveux survenus.

Avec eux aussi est arrivé l'apreté au gain. Lui, ne compte guère, à présent, dans cette association fraternelle d'intérêts ; le père même s'y trompe. *Bah ! il est garçon*, c'est la phrase topique qui excuse les injustices.

Peu à peu, cependant, les yeux de notre célibataire s'ouvrent à la réalité de la situation, et il reconnaît avoir fait fausse route. C'est par le mariage qu'il aurait dû commencer. Mais, durant ce temps, l'âge est venu, le placement est plus difficile. Les parents n'ont rien fait pour lui trouver chaussure à son pied, au contraire. Songez donc ! quel changement dans le train-train habituel de vie ! La situation changerait, il faudrait partager la terre, scinder le commerce !

Lui, du reste, n'a plus confiance ; on lui a tellement dit qu'il ne saurait jamais se guider dans la vie qu'il a fini par le croire. « Mais c'est un nigaud, un noceur, un paresseux, un propre à rien ! » On lui a enlevé la foi, quelquefois par calcul, souvent par défaut d'altruisme. Et il renonce au mariage.

Voilà les deux cas de la grande majorité des célibataires, ceux contre lequel le fisc ne prévaudra pas.

Personne ne se rend compte — ou très peu de gens — que ce qui a manqué à tel ou tel individu pour être parfait : c'est le mariage. C'est en lui, en effet, qu'on puise les qualités d'énergie et d'initiative ; c'est sa pérennité qui, loin d'être un mal, pondère et forme le caractère.

La statistique administrative du Dr Bertillon nous indique que la mortalité est de beaucoup plus grande chez les célibataires que chez les personnes mariées, et que les

criminels y sont plus nombreux. M. Durcklein prétend aussi que les suicides et les cas de folie sont en plus notables proportions chez eux que parmi les mariés.

Je me propose d'essayer de vous en donner les raisons. Mais aujourd'hui... brrrou. Afin d'éviter cette contagion, croyez-en le conseil d'un célibataire pénitent : vieux garçons, mariez-vous.

R. de NAMOR.

### Chemins de Fer sur Routes d'Algérie

L'Assemblée générale ordinaire, tenue à Paris le 10 décembre, a voté les résolutions suivantes :

1° Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et de celui des commissaires des comptes, l'Assemblée générale approuve lesdits rapports et toutes propositions qui en sont la conséquence.

Adopté à l'unanimité moins 218 voix.

2° L'Assemblée générale approuve le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1902, tels qu'ils viennent d'être présentés, et arrête à la somme de 15.294 fr. 52 le solde débiteur du compte de profits et pertes.

Adopté à l'unanimité moins 218 voix.

3° L'Assemblée générale donne quitus aux anciens administrateurs.

Repuissé à la majorité.

4° L'Assemblée générale retire à M. Linol le mandat d'administrateur de la Société, qui lui avait été confié le 3 juin 1903, et nomme pour constituer le Conseil d'administration de la Société, par suite de la démission de tous les autres membres actuels :

MM. Auguste Chabrières, administrateur de la Compagnie du P.-L.-M. ;

De Pellerin de Latouche, administrateur de la Compagnie du P.-L.-M. et de la Banque d'Algérie ;

G. Noblemaire, ingénieur ;

Albert Chabert, administrateur de la Compagnie de l'Est Algérien ;

Xavier Janicot, directeur de l'Omnium lyonnais de chemins de fer et tramways ;

Gastu, administrateur du Crédit Foncier Agricole d'Algérie ;

### BANQUE de FRANCE

21 janvier 1904

En milliers de francs	Montant	Différence
Encaisse or	2.341.642	+ 354
» argent	1.101.693	+ 1.306
Portefeuille Paris	320.196	- 9.302
» Départ	519.588	- 2.693
Avances sur titres Paris	184.585	+ 9.283
Avances sur titres Départ	309.448	- 1.154
Circulation	4.366.822	- 32.715
Compte courant du Trésor	195.493	+ 82.877
Comptes courants particuliers	376.216	- 38.367
Bénéfices de la semaine	460.000 fr.	
Taux de l'Escompte : 3 %		
» des avances : 3 1/2		
Escompte hors banque : à Paris	2 3/4	
» Londres	3 1/4 à 3 3/8	
» Vienne	2 13/16	
» Berlin	2 5/8	
Londres change sur Paris	25.36	
Vienne	95.31	
Berlin	24.30	

### AVIS

Tout Abonnement à L'ECONOMISTE donne droit à des Renseignements sur toutes les Valeurs françaises ou étrangères, cotées ou non cotées.

**SEMAINE FINANCIÈRE**  
DE LA  
**Bourse de Lyon**

Jeu. 21 janvier 1904.

Sur des dénonciations de gros reports, sur de grosses exécutions d'acheteurs, soit d'Extérieure, soit de valeurs à Turban, enfin, sur les nouvelles du conflit Russo-Japonais, que, dans certains milieux, on considère comme très graves et devant amener la guerre au printemps, la semaine a été mauvaise sur les groupes *Espagnols* et *Turcs*; par contre, elle a été excellente sur le 3 0/0, le *Lyonnais*, le *Métropolitain*, le *Rio-Tinto*, la *Thomson-Houston*, valeurs sur lesquelles il y a, dit-on, quelques vendeurs.

Nous avons déjà dit que nous ne croyons pas à la guerre, mais nous sommes convaincus que la position de place acheteur n'est pas suffisamment dégagée, surtout sur l'Extérieure, et, malgré tout, nous voyons encore la baisse sur l'ensemble, car nous avons encore, de Paris, une note très mauvaise.

Le Ministère ayant toujours la majorité à la Chambre, le 3 0/0 a montré une tenue remarquable de 97,55 à 97,90, pour finir à 97,75. Nous ne pouvons croire à une hausse sérieuse et durable sans un emprunt, dont le Parlement ne veut pas entendre parler.

L'ITALIEN a été très ferme à 102.50.

L'EXTÉRIÈURE a été très agitée et mauvaise sur des exécutions, de 86.825, elle a touché 87.05 pour tomber à 85.90 et fermer à 86.10. (Villaverde n'est plus à et les meneurs n'ont jamais aucun intérêt à soutenir les cours).

Le TURC 4 % UNIFIÉ, sans être aussi mauvais, a eu à subir de grosses ventes, qui, de 88.05, l'ont fait rétrograder à 87.35 pour clore à 87.50. Comme nous ne croyons pas à des complications en Turquie, nous conseillons toujours l'achat des valeurs à Turban.

Le HONGROIS a été ferme.

Les FONDS RUSSES ont été plus soutenus, étant donné la situation actuelle très tendue, nous persistons à en conseiller la vente sans retard. Si la guerre éclatait, les *Fonds Russes* seraient invendables.

Nous continuons à conseiller la vente des *Fonds Argentins, Brésiliens et Serbes* que les différents émetteurs cherchent à écarter, dans les hauts prix.

Le PORTUGAIS a été meilleur, on peut monter, les malheureux porteurs ne retrouveront pas leur argent, de longtemps. Si cet exemple, parmi tant d'autres, pouvait servir de leçon, mais le public est incorrigible!

Le CRÉDIT LYONNAIS a été soutenu, nous le trouvons trop cher, pour son revenu, malgré sa situation prépondérante.

— La BANQUE OTTOMANE a peu varié, sa situation est bonne, à tous les points de vue, on doit l'acheter.

— Le MÉTROPOLITAIN a été bien tenu. Cela ne modifie en rien notre opinion.

— La THOMSON HOUSTON a été soutenue, avec peu d'affaires. Sa situation est loin de s'améliorer.

— Le change est toujours élevé, 37.20, le NORD-ESPAGNE et SARAGOSSE ont été faibles, nous croyons que le portefeuille peut acheter le *Saragosse*, nous présumons que le dividende de 1903, avec l'augmentation des recettes, sera de 12 pesetas minimum.

— La BRIANSK s'est tenue, nous ne pouvons croire au relèvement de l'affaire.

Le RIO-TINTO, malgré tout, a été ferme, de 1263, il a effleuré 1259 pour monter à 1270, toucher 1255 et clore à 1257. Le cuivre clôture à Londres à 57.5; à New-York à 42.87, l'*Amalgamated* à 50, après 51.37, l'*Anaconda* à 75, *Calumet* à 440 dollars. Les haussiers comptent sur un dividende total de 70 schellings, soit 87.5, sur lesquels on a touché, en novembre dernier, un acompte de 40.50 environ, on recevrait donc en mai 1804, 47 francs environ. En attendant, il y a toujours 85 millions d'obligations, elle en a amorti 5 millions en 7 ans. Nous basant sur le prix moyen du cuivre en 1903, par rapport à 1902, nous estimons que le dividende total du *Rio-Tinto* ne doit pas dépasser 80 francs. Nous le trouvons donc assez payé et en conseillons plutôt la vente.

**COMPTANT**

RIVE-DE-GIER. — Beaucoup de transactions sur ce titre qui a fermé demandé à 32.50. On nous prédit le cours de 50 fr., d'ici peu, dans tous les cas on ne risque pas trop en achetant encore à ce prix.

OMNIBUS-TRAMWAYS DE LYON. — On a fait monter ce titre à 970 pour revenir à 875. Outre l'augmentation du capital qu'il faudra faire pour les nouvelles concessions, cette Société aurait fait un marché, fort avantageux pour elle, avec une société électrique. Ce traité serait appliqué fin 1905 et permettrait à la Compagnie O. T. L. de réaliser, annuellement, plus de 300.000 fr. sur ses dépenses, ce qui représente plus de 10 fr. par action, sans compter d'autres avantages que nous ne pouvons indiquer.

La SOIE CHARDONNET a encore monté de 1.140, elle a touché 1.490 pour finir à 1.380 (variations assez jolies dans 10 bourses). Certains, qui ont la prétention d'être bien renseignés la voient à 2.000 fr., avec un dividende de 80 fr., sans compter le remboursement de l'action de 125 fr., qui aurait lieu avec les bénéfices, déjà calculés, du prochain exercice (1<sup>er</sup> semestre seulement, qui doit produire plus de 3 millions). Il y a loin de la coupe aux lèvres, et, malgré ces pronostics, auxquels nous ne croyons guère, nous n'en achèterions pas.

La SOIE GIVET a aussi cascadié, elle a touché 475 pour fermer à 432. Etant donné l'émission des deux millions d'obligations, dont le remboursement aura lieu, avant tout dividende, nous ne pouvons que confirmer nos conseils de prudence.

La DYNAMITE RUSSE, que nous avons conseillée, a été ferme à 69. — Nous donnons, dans nos informations financières, le bilan de cette société, dont la situation s'est fortement améliorée. On peut la mettre en portefeuille.

**EN BANQUE**

PIERRE DE VERRE GARCHÉY. — En conseillant de garder ce titre, nous avons omis de parler de l'émission des obligations de cette Société pour liquider la situation. Nous croyons que les porteurs, étant donné le traité ferme passé avec Saint-Gobain, ont intérêt à faire un dernier effort pour ne pas tout perdre. Nous les engageons donc à souscrire, sans retard.

S. P. A. — Cette Société, affermée par l'Agence Fournier, pour une certaine période, mérite l'attention, on a coté 17-21 et 16 francs.

LES MINES D'OR ont été légèrement plus faibles, nous conseillons toujours de profiter des cours actuels pour en mettre quelques-unes en portefeuille, car les rendements seront supérieurs en 1904, et, par conséquent, les dividendes plus élevés. Nous achèterions donc :

1<sup>o</sup> MINES A RENDEMENT : Geldenhuis Estate, Geldenhuis Deep, Langlaagte Estate, May, New Kleinfontein, dont l'exploitation commencera sous peu, New Primrose, qui réalise £ 12.000 par mois, Robinson Deep, Robinson Gold, qui réalise £ 31.000 par mois, Rose Deep, Simmer and Jack, etc.

2<sup>o</sup> MINES DE SPÉCULATION : Goldfields, East-Rand, Rand-Mines, etc.

3<sup>o</sup> MINES ALÉATOIRES : Buffelsdoorn, Sheba, etc.

4<sup>o</sup> CONCESSIONS DE TERRAINS : Béchuanaland, Mozambique, Transvaal Land, etc.

5<sup>o</sup> MINES D'ARGENT : Huanchaca, dont on nous prédit la hausse.

6<sup>o</sup> MINES DE DIAMANTS : De Beers préférence ; De Beers ordinaire.

En terminant, nous rappelons à nos lecteurs que nous sommes à leur disposition pour leur fournir tous les renseignements utiles à leurs intérêts, nous les prions seulement de nous réserver leurs ordres que nous confions, pour leur exécution, à un agent de change de notre place, ils peuvent compter sur nos bons soins. CARLO.

P. S. — Le chroniqueur Carlo répandra à toutes les demandes de renseignements. Joindre 15 centimes pour la réponse. C.

Les comptes relatifs à l'exercice 1902-1903 de la Société Franco-Russe de produits chimiques et d'explosifs, présentés à l'assemblée du 15 décembre 1903, font ressortir un bénéfice net de 150.800 50 qui déduction faite des pertes antérieures...

**Société Franco-Russe de produits chimiques et d'explosifs (Dynamite Russe)**

Les comptes relatifs à l'exercice 1902-1903 de la Société Franco-Russe de produits chimiques et d'explosifs, présentés à l'assemblée du 15 décembre 1903, font ressortir un bénéfice net de 150.800 50 qui déduction faite des pertes antérieures.....	70.152 84
a laissé un solde disponible de.....	80.648 27
qui, sur la proposition du conseil, a été employé comme suit :	
Réserve statutaire.....	4.032 40
Frais de premier établissement.....	76.615 87
Total égal.....	80.648 27

<b>Compagnie des Chemins de fer de Porto-Rico</b>	
Du 3 au 9 décembre 1903.....	29.610 35
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.....	1.307.384 15
Total au 9 déc.....	1.337.094 50
Recettes de la période correspondante de l'exercice 1902.....	1.119.996 25
Augmentation en 1903.....	217.098 25

<b>Madrid à Cacerès et au Portugal</b>			
Recettes de la 1 <sup>re</sup> semaine :			
	Du 1 <sup>er</sup> au 7 janv.	Différence	
	1903	1902	en 1903
Cacerès.....	65.387 73	84.302 12	18.914 30
Ouest d'Espagne.....	41.465 66	47.539 21	6.073 55

**Eden-Bars**  
Cette Société a été constituée en 1898 à Lyon. Elle a pour objet l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise à bail, la cession à bail de tous les établissements pour le débit des boissons, notamment des établissements dits « bars » et cela dans Lyon et dans toutes autres villes ; l'achat et la vente de toutes marchandises et de tous objets nécessaires à l'exploitation desdits établissements et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, la création de tous établissements, l'acquisition, la location et la vente de tous biens, meubles et immeubles rentrant directement ou indirectement dans l'objet de la Société.

Le capital, d'abord de 750.000 francs, a été porté ensuite à 1.250.000 francs. Ce capital est représenté par 12.500 actions de 100 francs chacune entièrement libérées.

Voici quelles ont été les répartitions effectuées depuis l'origine :

1898-1899 (7 mois).....	5 fr.
1899-1900.....	7 »
1900-1901.....	5 »
1901-1902.....	6 »
1902-1903.....	6 »

La situation financière de l'entreprise est assez satisfaisante, ainsi qu'on peut le voir par le bilan clos le 31 mars 1903 :

<b>ACTIF</b>	
Fonds de commerce, machines et matériel.....	Fr. 1.076.834 90
Portefeuille.....	107 75
Caisse et Banques.....	65.935 50
Marchandises.....	318.997 40
Enregistrement.....	4.014 75
Débiteurs.....	22.795 35
Total.....	Fr. 1.488.682 65
<b>PASSIF</b>	
Capital.....	Fr. 1.250.000 »
Enregistrement.....	1.307 40
Dividende arriéré.....	875 20
Personnel.....	7.074 »
Administrateurs.....	2.400 »
Commissaires.....	600 »
Directeurs.....	200 »
Loyers.....	930 15
Divers.....	7.528 05
Réserve légale.....	25.013 65
Réserve facultative.....	33.880 25
Bénéfice de l'exercice.....	159.173 95
Total.....	Fr. 1.488.682 65

L'action Eden-Bars cote environ 110 francs et, à ce cours, le rendement du titre est à peu près de 6 0/0.

**Constructions mécaniques du Midi de la Russie**

Les actionnaires se sont réunis le 30 décembre en assemblée générale ordinaire. On sait que les résultats de l'exercice dernier ne comportent pas la distribution d'un dividende, le Conseil ayant décidé de mettre fin à la période transitoire où la Société a vécu depuis trois ou quatre ans, en faisant subir à l'actif social une réduction de 6 millions pour liquider un certain nombre de comptes, ressortant de la précédente situation.

Après avoir entendu la lecture des rapports et les explications complémentaires fournies par le président en réponse aux questions posées par divers actionnaires, l'Assemblée a approuvé le rapport du Conseil d'administration, ainsi que le bilan de l'exercice clos le 30 juin 1903, et décidé qu'il n'y a pas lieu à répartition.

**Le crédit de l'Espagne**

La baisse de l'Extérieure espagnole à Paris et à Londres, dit la *Epoca*, est de nature à appeler l'attention du gouvernement, car elle affecte le crédit du pays.

En réalité, il n'y a aucun motif sérieux qui justifie cette baisse, puisque notre situation financière est, chaque jour, plus prospère et, à notre avis, la cote actuelle de notre fonds national est due uniquement à des manœuvres de Bourse et à des doutes injustifiés sur la tranquillité publique en Espagne.

Il nous semble, toutefois, que le gouvernement a le devoir de préciser son programme financier,

afin de faire cesser ces craintes et ces préventions et mettre un terme aux manœuvres employées par les baissiers. Il est nécessaire, ajoute la *Epoca*, de soutenir le crédit national, d'éviter des pertes regrettables aux porteurs de notre Extérieure et de prendre des mesures pour que la situation du marché n'arrête pas le développement de nos industries et de notre commerce et ne s'oppose pas à la création de nouvelles Sociétés financières.

El *Liberal* fait ressortir l'importance de ces déclarations faites par un journal dont les attaches officielles sont connues de tous.

**Au Ministère des Finances d'Espagne**

La conférence que M. Osma, ministre des finances, dit *El Liberal*, a eue avec MM. Bauer, du Conseil d'administration de la Compagnie Madrid-Saragosse, Borregon, président du Conseil du nord de l'Espagne, Cocagne, directeur de la Banque espagnole de crédit, Laiglesia, gouverneur de la Banque hypothécaire et Gil Becerill, de la Compagnie Transatlantique, n'a pas eu l'importance que lui ont attribuée les dépêches précédentes.

Ces Messieurs se sont bornés à informer le ministre de la dissolution du Syndicat des francs.

**Finances Allemandes**

Berlin, 18 janvier. — L'interpellation déposée par les conservateurs sur la nécessité de dénoncer les traités de commerce, exigée par la situation financière, a été discutée hier au Reichstag.

Le gouvernement, par l'organe du comte Posadowski, secrétaire d'Etat à l'intérieur, a répondu en invoquant la réserve diplomatique, qui interdit de faire aucune communication sur des négociations confidentielles.

**La conversion du 5 0/0 Italien**

On lit dans *Il Giornale d'Italia* : « Le bruit court en Bourse que, sur la demande des banques d'émission et à la suite d'une entente avec M. Rouvier, ministre des finances de France, il a été décidé que l'on convertirait le 5 0/0 en deux périodes : pendant la première, qui serait d'une durée de quatre ou cinq ans, la conversion se ferait graduellement au taux de 3,75 0/0 avec une diminution automatique de ce taux, qui le ramènerait à la fin de cette période à celui définitif de 3,50 0/0.

**Banque du Commerce de Genève**

Un dividende de 50 francs sera proposé pour l'exercice 1903 contre 42 fr. 50 en 1902. Ce résultat a été obtenu par la diminution des frais d'importation d'espèces et la baisse du change sur la France, dont la moyenne a été de 100,08 en 1903 au lieu de 100,34 1/2 en 1902.

**Statistique des cuivres**

D'après la circulaire Merton	
Statistique du 15 jan. 1903 :	
	Tonnes
Stock au 31 déc. 1902.....	13.851
Importations du 1 <sup>er</sup> au 15 jan. 1903 :	
Amérique.....	8.270
Chili.....	1.300
Espagne et Portugal.....	53
Australie.....	900
Diverses contrées.....	1.852
	12.375
Délivraisons du 1 <sup>er</sup> au 15 jan. 1903.....	26.226
Stock au 15 jan. 1903.....	13.149
Le stock au 15 jan. 1903 est de..... T	13.149
Il était au 31 déc. 1902 de.....	13.851
Diminution du cours de la quinzaine..... T	702

**Canal de Suez**

Recette du 20 janvier 1904.....	450 000
— — — 1903.....	200.000
Recettes du 1 <sup>er</sup> au 20 janvier 1904.....	5.960.000
— — — 1903.....	5.000.000

**Société Belgo-Américaine des Pétroles de Wyoming**  
La profondeur atteinte hier soir, sur le Dôme, au puits n° 3 (puits d'Ursel), était de 1.400 pieds.

**Les Tabacs portugais**

Lisbonne, 20 janvier. — La Compagnie des Tabacs portugais vient de déclarer un dividende intérimaire de 6 0/0.

**CHRONIQUE DES ASSURANCES**  
(Voir notre n° du 16 janvier)

En effet, qui dit assurance ou moins sécurité absolue, et non probabilité plus ou moins certaine. L'assurance en prime fixe constitue une certitude qui coûte cher, mais c'est une certitude. L'organisation des Compagnies anonymes d'assurances en prime fixe est régie par la loi de juillet 1867.

Un groupe de capitalistes s'adresse au crédit public, fait souscrire des actions et constitue la Compagnie sous un nom quelconque.

Les assurés à ces Compagnies n'ont rien à voir dans la gestion de ces Sociétés; seuls, les actionnaires qui se réunissent à des époques déterminées, sont tenus au courant des opérations de la Société, soit en gain, soit en pertes.

S'il y a gain, les actionnaires seuls partagent les bénéfices; s'il y a perte, pas de dividende et les assurés peuvent même, dans certains cas, fort rares du reste, être tenus à couvert.

Or, si l'assuré recherche la sécurité absolue, il doit également se préoccuper de l'obtenir aux meilleures conditions possibles.

Là est toute la question.

Enfin, l'assuré, dans une Compagnie anonyme, n'est en réalité que la marchandise tarifiée de laquelle on doit tirer le meilleur parti possible, sous le rapport des bénéfices à réaliser pour leur transformation en dividendes destinés aux actionnaires :

peu importe aux administrateurs les plaintes des assurés, au sujet des règlements de sinistres ou des déchéances encourues, et celles-ci sont nombreuses, alors même qu'elles ne sont pas provoquées.

Nous donnons aujourd'hui une mode d'assurance que pratique l'*Alimentation, Société d'assurance Mutuelle contre les accidents du travail*.

Le principe de cette Société repose sur la solidarité et sur la volonté absolue de l'appliquer d'une façon tout à fait humanitaire.

La mutualité telle que cette Société la considère, n'exige des Sociétaires que le paiement d'une cotisation représentant exactement les dépenses réelles effectuées pour eux ou en leurs noms.

D'autre part, les règlements se font tous sans l'intervention de la justice, quelle que soit la gravité de l'accident; la preuve s'en trouve établie par ce fait qu'il n'existe pas encore, à l'égard de cette Société, un seul jugement contre elle depuis sa fondation qui remonte à 1893!

Bien au contraire, elle a toujours été au-devant d'un règlement : Dans certains cas de mort, elle a fait à des veuves et des orphelins, des avances d'argent que la loi ne permet pas, mais auxquelles elle a procédé par humanité, en présence d'un dénuement complet.

Elle a accepté et réglé sans les discuter, des déclarations de blessures, avec incapacité permanente, de sommeliers, garçons de salles, boucheurs, filles de boutique, garçons livreurs avec chevaux et voitures, garçons volailleurs, cordonniers, porteurs de pain, rôtisseurs, etc.

Ces règlements n'eussent certainement pas été faits de la même manière par d'autres combinaisons.

Cette Société a un cautionnement déposé à la Caisse des Consignations et tout comme à l'article 26 de la loi du 9 avril 1898.

Un grand avantage pour les sociétaires, c'est que les bénéfices à réaliser sont mis en réserve pour eux et à leur seul profit.

En outre les sociétaires sont seuls représentés dans les Assemblées générales par 200 membres choisis parmi les plus forts cotisants d'entre eux, ils ont voix délibérative et sanctionnement, proposent et votent des améliorations émanant même de leur initiative.

C'est à la correction avec laquelle elle a opéré depuis sa fondation que cette Société mutuelle, doit son succès inespéré.

En dehors de ces avantages, chaque jour des améliorations importantes surgissent dont profitent seuls, les adhérents. Ainsi le forfait, sous forme de cotisation annuelle, est admis pour tout patron n'ayant qu'un seul employé; il est également accepté pour les employés travaillant en extra.

En outre, le Conseil d'administration, composé de Présidents et de Délégués des Chambres de l'Alimentation, étudie en ce moment d'autres projets et se propose avant peu d'adopter d'autres réformes qui constitueront des améliorations d'ordre général et des simplifications d'écritures qui seront certainement goûtées de tous les adhérents, présents et futurs.

**NOUVELLES DIVERSES**

**LA TAXE D'HABITATION ABAISSÉE A 6 0/0**

Le *Bulletin officiel municipal* publie un rapport du maire de Lyon adressé au conseil municipal, relativement à la diminution à réaliser de 9 à 6 0/0 sur la taxe d'habitation dans les taxes de remplacement. Il s'exprime ainsi :

Messieurs, j'ai l'honneur de vous informer que M. le ministre des finances, consulté sur le point de savoir si une loi était nécessaire pour autoriser la réduction de la taxe d'habitation de 9 à 6 0/0 de la valeur locative, a fait connaître, à la date du 5 janvier courant que, d'accord avec M. le président du conseil, il estimait que l'incorporation du législateur n'est aucunement nécessaire à la réalisation de la mesure votée par votre délibération du 2 décembre 1903.

En conséquence, des instructions ont été données à M. le directeur des contributions directes, en vue de l'application de cette délibération à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1904.

Je vous prie, messieurs, de vouloir bien me donner acte de cette communication.

**LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE**

Le ministre du commerce a déposé dernièrement sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet de réglementer le fonctionnement et le contrôle des Sociétés d'épargne et des entreprises de capitalisation.

Ce projet a pour but de mettre fin à l'exploitation dont les petits épargnants se trouvent parfois l'objet de la part de promoteurs, imprudents ou peu scrupuleux, de petites ou grandes sociétés de capitalisation faisant surtout appel à l'appât de remboursements par tirages.

Le projet réglemente les conditions de fonctionnement statutaire des petites sociétés d'épargne gratuitement administrées et soumet les autres sociétés d'épargne ou de capitalisation, ainsi que les entreprises qui assument leur gestion, à une surveillance administrative analogue à celle qui doit s'appliquer aux sociétés d'assurances sur la vie, d'après le rapport dont la Chambre est actuellement saisie.

**LES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES ANGLAISES EN FAILLITE**

Le *Board of Trade* a publié récemment la statistique des Sociétés financières anglaises tombées en faillite dans les dix dernières années et celle des sommes perdues de ce fait. Le total des pertes subies n'est pas inférieur à 282 millions de livres sterling (neuf milliards et demi de francs). A elle seule, l'année 1902 y figure pour 64.270.000 livres sterling, soit plus d'un milliard et demi de francs. Ce sont là des chiffres sur lesquels il n'est pas hors de propos d'attirer l'attention de l'épargne française fréquemment sollicitée dans ces derniers temps d'aller faire emploi de ses capitaux à l'étranger.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES**

<b>Cours de compensation</b>				
Valeurs	31 déc.	15 janv.	Reports	
Italie.....	404.50	402.30	0.15	
Turc unifié.....	88.75	87.90	0.17	
Extérieure.....	88.80	86.90	0.75	
Lyonnais.....	1143	1144	2.75	
Banque ottomane.....	506	500	0.80	
Métropolitain.....	507	510	1.25	
Nord Espagne.....	190	186	0.50	
Saragosse.....	318	314	0.725	
Rio-Tinto.....	1240	1260	3	
Briansk.....	336	329	0.80	
Thomson-Houston.....	678	690	0.75	
Tabacs ottomans.....	377	368	0.80	
L'argent valait 4 % environ.				

TIRAGES FINANCIERS

Tirages du 11 janvier 1904.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE Obligations foncières 1903

Table listing financial draws for Crédit Foncier de France, including bond numbers and amounts.

Tirages du 15 janvier 1904.

Ville de Paris 1869

Table listing financial draws for the City of Paris 1869, including bond numbers and amounts.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

FORMATIONS

Lyon. — Pupier et Péronio fils, siège à Lyon, avenue de Saxe, 172, capital 4.000 francs.

PROROGATION

Lyon. — Vibert, Desruol et Jourdan. Par acte sous seing privé, en date du 23 décembre 1903, la société en nom collectif formée entre MM. Joseph Vibert, Jules Desruol et Louis Jourdan...

Le capital social est fixé à 23.600 francs.

P. A. 22 j. 1904

Trévoux. — Société coopérative d'Assurances mutuelles de la commune de Chaleins. — 27 déc. 1903.

Petite Correspondance

M. Félix Darnaud. — Gardez votre rente : les valeurs qu'on vous offre sont très discutables comme garanties. M. Louis Durand. — L'action l'Union des Capitalistes est offerte à 95 francs. Mme L. V... Bourg. — Nous pouvons vous placer vos actions S. P. A. à 15 francs.

DEMANDES ET OFFRES DE TITRES

Table listing demands and offers of securities, including bond numbers and prices.

JURISPRUDENCE FINANCIÈRE

Opérations de Bourse. — Un coulisier opposant l'article 76 du Code de commerce. — Rejet de l'exception. Le coulisier qui a accepté le mandat de faire des opérations de Bourse pour le compte d'un client...

Bulletin Bibliographique

La Banque à Lyon du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, par Marcel Vigne. Le sujet du livre que nous avons aujourd'hui le plaisir de signaler est une façon toute particulière de l'attention de nos lecteurs est entièrement nouveau. En effet, si l'évolution historique de la ville de Lyon, l'histoire de ses institutions politiques, la prosaïque de la soierie, de l'imprimerie, de la librairie, de l'orfèvrerie, etc., ont fait l'objet des études les plus minutieuses et les plus approfondies, l'histoire du change et de la banque à Lyon avait été complètement délaissée jusqu'à ce jour par nos historiens et par nos économistes.

MARIAGES SÉRIEUX ET DISCRETS

S'adresser à M. Pierre LEGRAND poste restante, Lyon-Bellecour.

A VENDRE

JOLIE VILLA. 5 pièces, banlieue de Lyon. Prix : 9.000 francs. R. B. n° 5, bureau du journal. RESTAURANT, au centre de la ville de Lyon (spécialité) prix 7.500, demi comptant. S'adresser bureau du journal, Dorne, n° 22.

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND THÉÂTRE. — Aujourd'hui samedi, à 8 h., troisième de la Crépuscule des Dieux. Dimanche en matinée, Carmen, le soir Manon. THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — A 8 h 1/2, Ma Cousine, comédie en 3 actes, de Meilhac. Dimanche, les Rouges du Midi. NOUVEAU THÉÂTRE. — A 8 heures, la Fille du Tambour-Major. Prochainement, Les 28 Jours de Clairette. CASINO KURSAAL. — Tous les soirs, à 8 h. 1/4, C'est Chic, grande revue lyonnaise en 10 tableaux. Téléphone 19-74. Gros succès.

PART D'ASSOCIÉ

est offerte à personne disposant de 20.000 fr. dans industrie très prospère et affaire de tout repos. — Dorne n° 23 au journal.

COURS DES VALEURS A LA BOURSE DE LYON

(Pour les Valeurs qui se cotent au comptant et à terme, nous prenons le dernier cours coté à terme, à défaut d'un cours à terme nous prenons le dernier cours coté au comptant)

Main table containing market prices for various securities, organized into columns for days of the week and rows for different categories of values.

